



---

**Pascal COUCHEPIN**  
**Président de la Confédération suisse en 2008**  
**Chef du Département fédéral de l'intérieur**

Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, construites pour répondre aux exigences de l'industrie horlogère, rappellent dans leur urbanisme les complications d'une montre: de l'architecture des bâtiments au pragmatisme des habitants, ici tout est voué à l'horlogerie, et ces cités semblent rythmées par le battement régulier d'une pendule. Cet ensemble urbain issu du XVIII<sup>e</sup> siècle s'est développé jusqu'à aujourd'hui autour du même but, fabriquer des montres. Il se révèle d'une exceptionnelle cohérence.

Au premier regard, ce patrimoine industriel paraît modeste, voire austère. Mais en s'y penchant de plus près, on en perçoit mieux l'intérêt et la richesse. La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont de parfaits exemples de la ville ordonnée de l'époque industrielle, forme urbanistique datant de l'Antiquité qui est devenu un modèle pendant l'époque moderne. Les deux villes sont de remarquables témoignages d'une industrie qui a influencé le monde entier. La typologie de ces villes se distingue des grands centres en damier américains en ce qu'elle témoigne d'une urbanisation adaptée à une industrie unique. Le Locle et La Chaux-de-Fonds sont la symbiose construite entre industrie horlogère et urbanisme, entre technologie et architecture, et c'est l'esprit même de l'horlogerie qui se manifeste dans les détails richement ouvragés d'une cage d'escalier d'une maison ouvrière.

La Suisse est Etat partie à la Convention du Patrimoine mondial depuis 1975 et elle s'engage à ce titre pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine de l'humanité. La Confédération se donne pour mission de sensibiliser la population aux valeurs patrimoniales et d'entreprendre les efforts nécessaires pour le préserver pour les générations futures. Cette sensibilisation est d'autant plus essentielle dans le cas précis qu'elle porte sur des dimensions encore peu reconnues de notre patrimoine, le patrimoine industriel, dont on ne saurait assez affirmer l'importance pour la mémoire collective d'un peuple.

La candidature de La Chaux-de-Fonds et du Locle au patrimoine mondial de l'humanité a été rendue possible par une intense et fructueuse collaboration entre les deux villes, le canton de Neuchâtel et la Confédération, assistés par de nombreux experts nationaux et internationaux. Convaincues de leur richesse, La Chaux-de-Fonds et Le Locle ont décidé de préserver leur patrimoine bâti. Cette volonté a été suivie par la population, consciente des qualités de sa région.

La Suisse présente avec fierté la candidature La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger à la liste du Patrimoine mondial. Je remercie d'ores et déjà le Comité du Patrimoine mondial ainsi que l'ICOMOS de leur examen attentif.

Pascal Couchepin